

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

SEPTEMBRE
2019

PRINCIPALES TENDANCES

A fin septembre 2019 et en comparaison avec la même période de 2018, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

Au niveau des recettes

Les recettes ordinaires brutes ont augmenté de 7,2%, sans tenir compte du versement en 2018 de 24 MMDH du compte d'affectation spéciale intitulé « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe » au profit du budget général, qui n'a pas impacté le solde budgétaire.

1- la hausse des recettes douanières nettes de 3,2%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 55 MDH à fin septembre 2019 contre 95 MDH un an auparavant :

- droits de douane (-2,3%) ;
- TVA à l'importation (+3%), compte tenu de remboursements de 10 MDH ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+7%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 20 MDH à fin septembre 2019 contre 78 MDH un an auparavant.

2- l'accroissement de la TIC sur les tabacs manufacturés (+7,2%) et des autres TIC (+6,5%) ;

3- l'augmentation des recettes nettes de la fiscalité domestique de 2,3%, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 5.965 MDH à fin septembre 2019 contre 4.725 MDH un an auparavant :

- les recettes de la contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires ont été de 2.017 MDH ;
- l'IR (+5,1%). Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 15,9% par rapport à leur niveau de fin septembre 2018 ;
- l'IS (-2,6%), compte tenu des restitutions qui ont été de 250 MDH à fin septembre 2019 contre 577 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2018, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,9 MMDH. A fin septembre 2018, l'IS avait enregistré une baisse de 4,1% par rapport à son niveau à fin septembre 2017 (38,2 MMDH contre 39,9 MMDH) ;
- la TVA à l'intérieur (-1,2%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 5.570 MDH à fin septembre 2019 contre 3.962 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2018, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,7 MMDH.

A fin septembre 2019, les remboursements de TVA (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) sont de 7.959 MDH contre 5.664 MDH un an auparavant ;

- les droits d'enregistrement et de timbre (+0,4%), sachant qu'à fin septembre 2018, ces recettes avaient enregistré une baisse de 1,9% par rapport à leur niveau à fin septembre 2017 (12.182 MDH contre 12.414 MDH) ;
- les majorations de retard (-13,3%), compte tenu des dégrèvements qui ont été de 82 MDH à fin septembre 2019 contre 122 MDH un an auparavant.

4- la diminution des recettes non fiscales en raison notamment de la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor (CST) au profit du budget général et de la redevance gazoduc (744 MDH contre 1.308 MDH), conjuguée à la hausse des recettes de monopoles (8,6 MMDH contre 7,1 MMDH), des recettes en atténuation de dépenses de la dette (1.980 MDH contre 526 MDH) et à la rentrée de 4,4 MMDH au titre de la privatisation.

Au niveau des dépenses

- un taux d'engagement global des dépenses de 66% et un taux d'émission sur engagements de 85%, contre respectivement 68% et 85% un an auparavant ;
- des dépenses ordinaires émises en hausse de 8,6%, en raison de l'augmentation de 6,3% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 4,4% des dépenses de personnel et de 9,6% des autres dépenses de biens et services, de l'accroissement de 12,1% des charges en intérêts de la dette, de 22,2% des émissions de la compensation et de 24,9% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 7.973 MDH contre 5.674 MDH à fin septembre 2018.

- des dépenses d'investissement émises en augmentation de 4,8%, passant de 42,7 MMDH à fin septembre 2018 à 44,8 MMDH à fin septembre 2019, en raison de la hausse de 18,1% des dépenses des charges communes et de la baisse de 2,7% des dépenses des ministères.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 8,4 MMDH contre un solde positif de 34 MMDH un an auparavant ;
- un déficit du Trésor de 32,3 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 4,1 MMDH dégagé par les CST et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 26,3 MMDH à fin septembre 2018 compte tenu d'un solde négatif de 17,6 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor tiennent compte de la rentrée de 1.032 MDH au titre des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe contre 687 MDH à fin septembre 2018.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Septembre 2018	LF 2019	Septembre 2019	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	<u>196 931</u> ^(*)	<u>252 223</u>	<u>185 399</u>	<u>73,5%</u>	<u>-5,9%</u> ^(*)
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	156 877	230 646	162 416	70,4%	3,5%
<i>Impôts directs</i>	70 922	103 378	72 971	70,6%	2,9%
<i>Impôts indirects</i>	66 794	99 488	70 390	70,8%	5,4%
<i>Droits de douane</i>	6 979	9 744	6 823	70,0%	-2,2%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	12 182	18 036	12 232	67,8%	0,4%
1.2- Recettes non fiscales :	40 054	21 577	22 983	106,5%	-42,6%
<i>Monopole et participations</i>	7 108	11 450	8 617	75,3%	21,2%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	4 444	88,9%	
<i>Domaine</i>	259	355	230	64,8%	-11,2%
<i>Autres recettes⁽²⁾</i>	32 687 ^(*)	4 772	9 692	203,1%	-70,3% ^(*)
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	<u>162 936</u>	<u>243 649</u>	<u>177 010</u>	<u>72,6%</u>	<u>8,6%</u>
2.1- Biens et services :	126 263	186 714	134 259	71,9%	6,3%
<i>Personnel</i>	79 313	112 159	82 818	73,8%	4,4%
<i>Autres biens et services⁽³⁾</i>	46 950	74 555	51 441	69,0%	9,6%
2.2- Intérêts de la dette :	21 605	28 031	24 212	86,4%	12,1%
<i>Intérieure</i>	19 434	24 175	21 864	90,4%	12,5%
<i>Extérieure</i>	2 171	3 856	2 348	60,9%	8,2%
2.3- Compensation⁽³⁾	10 248	18 370	12 519	68,1%	22,2%
2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	4 820	10 534	6 020	57,1%	24,9%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>33 995</u>	<u>8 574</u>	<u>8 389</u>		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	42 740	73 373	44 806	61,1%	4,8%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	<u>-18 552</u> ^(*)	<u>685</u>	<u>3 542</u>		
6- SOLDE DES SEGMA	973	0	581		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	<u>-26 324</u>	<u>-64 114</u>	<u>-32 294</u>		
8- VARIATION DES INSTANCES	<u>-6 287</u>	<u>0</u>	<u>-5 764</u>		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	<u>-32 611</u>	<u>-64 114</u>	<u>-38 058</u>		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	<u>36 928</u>	<u>41 032</u>	<u>33 749</u>		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	22 509		18 168		
<i>Dépôts au Trésor</i>	4 537		5 547		
<i>Compte courant à BAM</i>	-481		-1 233		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	<u>-4 317</u>	<u>23 082</u>	<u>4 309</u>		
<i>Tirages et dons</i>	2 601	28 200	10 756		
<i>Amortissement</i>	-6 918	-5 118	-6 447		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances).

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 10).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2019.

(*) Compte tenu d'un versement exceptionnel de 24 MMDH effectué à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe » au profit du budget général

RECETTES ORDINAIRES

	Septembre 2018	LF 2019	Septembre 2019	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	156 877	230 646	162 416	70,4%	3,5%
IMPÔTS DIRECTS	70 922	103 378	72 971	70,6%	2,9%
<i>Taxe Professionnelle</i>	273	338	312	92,3%	14,3%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	38 227	52 456	36 907	70,4%	-3,5%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	30 802	44 701	32 366	72,4%	5,1%
<i>Taxe d'Habitation</i>	32	33	30	90,9%	-6,3%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	0	2 007	2 017	100,5%	
<i>Majorations de retard</i>	1 524	3 831	1 298	33,9%	-14,8%
<i>Autres⁽²⁾</i>	64	12	41	341,7%	-35,9%
DROITS DE DOUANE^(*)	6 979	9 744	6 823	70,0%	-2,2%
IMPÔTS INDIRECTS	66 794	99 488	70 390	70,8%	5,4%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	20 015	29 491	21 376	72,5%	6,8%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	7 507	11 055	8 047	72,8%	7,2%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	11 344	16 608	12 075	72,7%	6,4%
<i>Autres^(*)</i>	1 164	1 828	1 254	68,6%	7,7%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	46 779	69 997	49 014	70,0%	4,8%
<i>à l'intérieur</i>	19 649	29 133	21 075	72,3%	7,3%
<i>à l'importation^(*)</i>	27 130	40 864	27 939	68,4%	3,0%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	12 182	18 036	12 232	67,8%	0,4%
RECETTES NON FISCALES	40 054^(**)	21 577	22 983	106,5%	-42,6%^(**)
<i>Domaine</i>	259	355	230	64,8%	-11,2%
<i>Monopoles et participations</i>	7 108	11 450	8 617	75,3%	21,2%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	4 444	88,9%	
<i>Fonds de concours</i>	247	0	569		130,4%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	526	1 026	1 980	193,0%	276,4%
<i>Redevance gazoduc^(*)</i>	1 308	1 508	744	49,3%	-43,1%
<i>Recettes diverses⁽³⁾</i>	30 606 ^(**)	2 238	6 399	285,9%	-79,1% ^(**)
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	196 931^(**)	252 223	185 399	73,5%	-5,9%^(**)

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(3) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancelleries, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32). Pour les besoins de comparaison, les données à fin septembre 2018, établies sur la base des recettes constatées, ont été retraitées par les services de l'ADII selon l'optique encaissement.

(**) Compte tenu d'un versement exceptionnel de 24 MMDH effectué à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe » au profit du budget général.

La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin septembre 2019 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 7,2%, sans tenir compte du versement en 2018 de 24 MMDH du compte d'affectation spéciale intitulé « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe ». Compte tenu de ce versement, les recettes ordinaires brutes enregistrent une baisse de 5,9%.

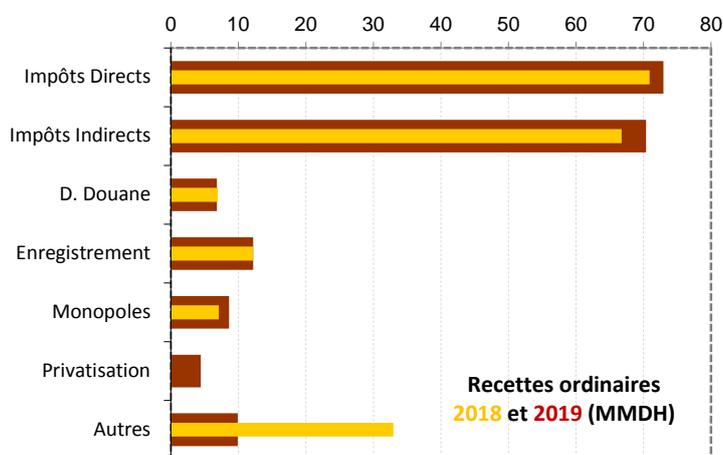
Les dépenses ordinaires émises ayant augmenté de 8,6%, le solde ordinaire a été positif de 8,4 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 38,1 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 4,3 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 33,7 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 185,4 MMDH contre 172,9 MMDH à fin septembre 2018, en hausse de 7,2%, sans tenir compte du versement en 2018 de 24 MMDH effectué à partir du « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe » au profit du budget général. Compte tenu de ce versement, les recettes ordinaires brutes ont enregistré une baisse de 5,9%.

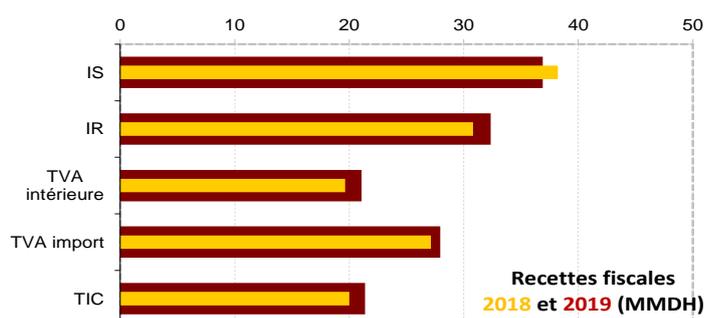
Ceci s'explique par la hausse des impôts directs de 2,9%, des impôts indirects de 5,4% et des droits d'enregistrement et de timbre de 0,4%, conjuguée à la baisse des droits de douane de 2,2% et des recettes non fiscales de 42,6%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 162,4 MMDH contre 156,9 MMDH à fin septembre 2018, en augmentation de 3,5%.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 3% et de la fiscalité domestique de 3,4%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 46.796 MDH à fin septembre 2019 contre 45.358 MDH un an auparavant, en hausse de 3,2% ou +1.438 MDH par rapport à leur niveau à fin septembre 2018, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 55 MDH à fin septembre 2019 contre 95 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 46.837 MDH à fin septembre 2019 contre 45.453 MDH un an auparavant, en hausse de 3% ou +1.384 MDH par rapport à leur niveau à fin septembre 2018.

- Droits de douane

Les recettes des droits de douane réalisées à fin septembre 2019 ont atteint 6.811 MDH contre 6.969 MDH un an auparavant, soit une baisse de 2,3% ou -158 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 12 MDH contre 10 MDH un an auparavant.

- TVA à l'importation

Les recettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 27,9 MMDH à fin septembre 2019 contre 27,1 MMDH à fin septembre 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 3% ou +806 MDH. Les remboursements de la TVA à l'importation ont été de 10 MDH contre 7 MDH un an auparavant.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32). Pour les besoins de comparaison, les données à fin septembre 2018, établies sur la base des recettes constatées, ont été retraitées par les services de l'ADII selon l'optique encaissement.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 3,6% ou +174 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 2,8% ou +632 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 12.056 MDH contre 11.266 MDH, en hausse de 7% par rapport à leur niveau de fin septembre 2018 ou +790 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 20 MDH à fin septembre 2019 contre 78 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 12.075 MDH contre 11.344 MDH, en hausse de 6,4% par rapport à leur niveau de fin septembre 2018 ou +731 MDH.

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 100,3 MMDH à fin septembre 2019 contre 98 MMDH à fin septembre 2018, en hausse de 2,3% ou +2,3 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 5.965 MDH à fin septembre 2019 contre 4.725 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 106,3 MMDH à fin septembre 2019 contre 102,8 MMDH à fin septembre 2018, soit une augmentation de 3,4% ou +3,5 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 36,7 MMDH à fin septembre 2019 contre 37,7 MMDH un an auparavant, en baisse de 2,6% ou -993 MDH, compte tenu des restitutions qui ont été de 250 MDH à fin septembre 2019 contre 577 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2018, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,9 MMDH⁴. A fin septembre 2018, l'IS avait enregistré une baisse de 4,1% par rapport à son niveau à fin septembre 2017 (38,2 MMDH contre 39,9 MMDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 36,9 MMDH à fin septembre 2019 contre 38,2 MMDH à fin septembre 2018, en diminution de 3,5% ou -1.320 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin septembre 2019 ont enregistré une hausse de 5,1% par rapport à leur niveau à fin septembre 2018 (32,3 MMDH contre 30,7 MMDH), soit +1,6 MMDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 63 MDH à fin septembre 2019 contre 64 MDH un an auparavant.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 15,9% ou -466 MDH par rapport à leur niveau de 2018 (2.468 MDH contre 2.934 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 2,4%.

Recettes de l'Impôt sur le Revenu			
	Septembre 2018	Septembre 2019	Evolution en %
IR total	30 802	32 366	5,1%
dont IR prélevé par la DDP	6 344	6 496	2,4%

-Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices

A fin septembre 2019, les recettes au titre de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices ont été de 2.017 MDH.

-TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin septembre 2019 se sont établies à 15,5 MMDH contre 15,7 MMDH à fin septembre 2018, en diminution de 1,2% ou -182 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 5.570 MDH à fin septembre 2019 contre 3.962 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2018, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,7 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA ont été de 21,1 MMDH contre 19,6 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 7,3% ou +1.426 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 7.959 MDH à fin septembre 2019 contre 5.664 MDH à fin septembre 2018, soit +2.295 MDH. Les remboursements de TVA (7.959 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 5.570 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 2.389 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 12.232 MDH à fin septembre 2019 contre 12.182 MDH un an auparavant, soit une hausse de 0,4% ou +50 MDH, sachant qu'à fin septembre 2018, ces recettes avaient enregistré une baisse de 1,9% par rapport à leur niveau à fin septembre 2017 (12.182 MDH contre 12.414 MDH).

-Autres impôts directs

Les autres impôts directs ont enregistré une diminution de 9,7% résultant principalement de la baisse de 13,3% des majorations de retard ou -186 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales se sont établies à 23 MMDH contre 40,1 MMDH un an auparavant, en baisse de 42,6% ou -17,1 MMDH, en raison notamment de la diminution des versements des CST au profit du budget général (3,7 MMDH contre 28,3 MMDH) et de la redevance gazoduc (744 MDH contre 1.308 MDH), conjuguée à la hausse des recettes de monopole (8,6 MMDH contre 7,1 MMDH), des recettes en atténuation des dépenses de la dette (1.980 MDH contre 526 MDH) et de la rentrée de 4,4 MMDH au titre de la privatisation.

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 8,6 MMDH à fin septembre 2019 contre 7,1 MMDH à fin septembre 2018, en hausse de 21,2% ou +1.509 MDH. Ces recettes ont été versées notamment par l'OCP (2,7 MMDH contre 2 MMDH), l'Agence de la conservation foncière (2 MMDH soit le même niveau un an auparavant), Maroc Télécom (1.531 MDH contre 1.452 MDH), Bank Al-Maghrib (745 MDH contre 454 MDH) et l'ONDA (400 MDH contre 200 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2018	LF 2019	2019	Taux de réalis.
B.A.M	454	612	745	121,7%
I.A.M	1 452	1 300	1 531	117,8%
O.C.P	2 000	2 500	2 700	108,0%
ANCFCC	2 000	3 000	2 000	66,7%
C.D.G	0	100	0	0,0%
Autres	1 202	3 938	1 641	41,7%
TOTAL	7 108	11 450	8 617	75,3%

- Privatisation

A fin septembre 2019, la cession d'une partie de la participation de l'Etat dans le capital de la société Itissalat Al-Maghrib a rapporté 4,4 MMDH représentant la part du budget général.

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 70,3%, due à la baisse des versements des CST au profit du budget général (3,7 MMDH contre 28,3 MMDH) et de la redevance gazoduc (744 MDH contre 1.308 MDH), conjuguée à la hausse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (1.980 MDH contre 526 MDH) et des fonds de concours (569 MDH contre 247 MDH).

Structure des recettes ordinaires nettes

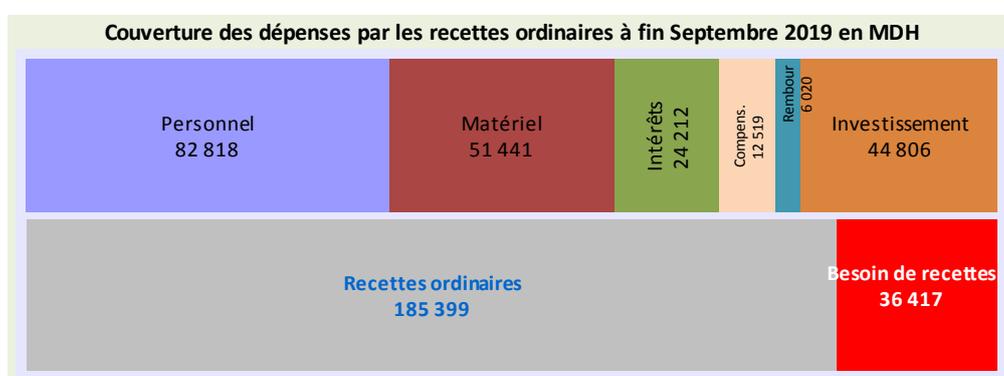
A fin septembre 2019, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 92,9% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 43,4 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Septembre 2019

	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	43 434	▲ 1,5%	24,2%
	- à l'importation	27 929	▲ 3,0%	15,6%
	- à l'intérieur	15 505	▼ 1,2%	8,6%
2	Impôt sur les sociétés	36 657	▼ 2,6%	20,4%
3	Impôt sur le revenu	32 303	▲ 5,1%	18,0%
4	Droits d'enregistrement	12 232	▲ 0,4%	6,8%
5	TIC prod. énergétiques	12 056	▲ 7,0%	6,7%
6	Monopoles	8 617	▲ 21,2%	4,8%
7	TIC tabacs manufacturés	8 047	▲ 7,2%	4,5%
8	Droits de douane	6 811	▼ 2,3%	3,8%
9	Privatisation	4 444		2,5%
10	Contribution de solidarité	2 017		1,1%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin septembre 2019, le taux de couverture des dépenses par les recettes ordinaires a été de 104,7% contre 120,9% un an auparavant. Ainsi, à fin septembre 2019, 44,7% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 27,7% aux dépenses de matériel, 13,1% aux intérêts de la dette, 6,8% aux émissions de la compensation et 3,2% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

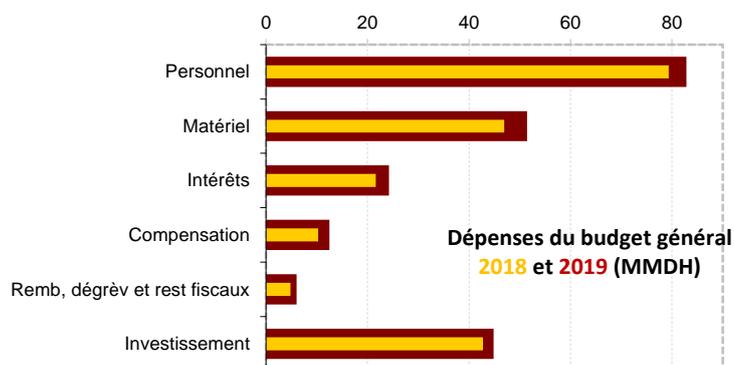
A fin septembre 2019, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 376,1 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 66% contre 68% à fin septembre 2018. Le taux d'émission sur engagements a été de 85%, soit le même taux un an auparavant.

Situation des engagements^(*) de dépenses 2019					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	216 784	161 578	152 798	75%	95%
Investissement	86 736	62 590	44 806	72%	72%
C.S.T	190 075	88 999	61 997	47%	70%
SEGMA	6 805	3 429	1 345	50%	39%
Dette	67 244	59 523	59 523	89%	100%
TOTAL	567 644	376 119	320 469	66%	85%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 257,1 MMDH à fin septembre 2019, en hausse de 13,5% par rapport à leur niveau à fin septembre 2018, en raison de l'augmentation de 8,1% des dépenses de fonctionnement, de 4,8% des dépenses d'investissement et de 40,2% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
Fonctionnement	141 331	215 618	152 798	71%	8,1%
Investissement	42 740	73 373	44 806	61%	4,8%
Dette	42 447	67 244	59 523	89%	40,2%
TOTAL	226 518	356 235	257 127	72%	13,5%

La hausse des charges de la dette budgétisée de 40,2% s'explique par l'augmentation de 69,4% des remboursements du principal (35,3 MMDH contre 20,8 MMDH) et par la hausse de 12,1% des intérêts de la dette (24,2 MMDH contre 21,6 MMDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises se sont établies à 152,8 MMDH, dont 82,8 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 4,4%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 5,9% (33,5 MMDH contre 31,6 MMDH) et les dépenses des charges communes ont augmenté de 19,2% (30,5 MMDH contre 25,6 MMDH) suite à la hausse de 22,2% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a connu une augmentation de 24,9% en raison de la hausse des remboursements de la TVA (5.580 MDH contre 3.969 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
Personnel	79 313	112 159	82 818	74%	4,4%
Matériel	31 614	45 130	33 467	74%	5,9%
Charges communes	25 584	44 095	30 493	69%	19,2%
dont compensation	10 248	18 370	12 519	68%	22,2%
Dépenses imprévues		3 700			
Remb, dégr, rest fiscaux	4 820	10 534	6 020	57%	24,9%
TOTAL	141 331	215 618	152 798	71%	8,1%

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 24,9% en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA intérieure de 1.608 MDH et de la baisse de 327 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,7 MMDH et 3,9 MMDH à fin décembre 2018.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin septembre 2019 se sont établis à 82,8 MMDH contre 79,3 MMDH, en hausse de 4,4% par rapport à leur niveau de fin septembre 2018 ou +3,5 MMDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 71,6 MMDH, en hausse de 3,9%, en raison de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 2,9% et des rappels de 31,4% (3.372 MDH contre 2.566 MDH).

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 51,4 MMDH, en hausse de 9,6% ou +4,5 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de la Caisse Marocaine des Retraites (12,4 MMDH contre 11 MMDH), des divers établissements et entreprises publics (18,9 MMDH contre 17,8 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (2,8 MMDH contre 1,8 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 24,2 MMDH à fin septembre 2019 contre 21,6 MMDH à fin septembre 2018, en hausse de 12,1% ou +2,6 MMDH. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des charges en intérêts de la dette intérieure de 12,5% (21,9 MMDH contre 19,4 MMDH) et de 8,2% de celles de la dette extérieure (2.348 MDH contre 2.171 MDH).

Compensation

A fin septembre 2019, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 12.519 MDH contre 10.248 MDH à fin septembre 2018, en hausse de 22,2% ou +2,3 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 6.020 MDH contre 4.820 MDH, en augmentation de 24,9% ou +1,2 MMDH. Cette hausse s'explique en grande partie par l'accroissement des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (5.965 MDH contre 4.725 MDH) en raison de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (5.570 MDH contre 3.962 MDH).

A fin décembre 2018, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,7 MMDH et de 3,9 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	4 725	9 814	5 965	60,8%	26,2%
Impôt sur les sociétés	577	495	250	50,5%	-56,7%
Impôt sur le revenu	64	99	63	63,6%	-1,6%
TVA intérieure	3 962	9 100	5 570	61,2%	40,6%
Majorations de retard	122	100	82	82,0%	-32,8%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0	0,0%	
Autres	0	10	0	0,0%	
2- Fiscalité douanière	95	720	55	7,7%	-42,1%
Droits d'importation	10	160	12	7,5%	21,0%
TIC prod. énergétiques	78	263	20	7,5%	-74,8%
TIC tabacs manufacturés	0	55	0	0,0%	
Autres TIC	0	28	13	47,9%	
TVA à l'importation	7	187	10	5,3%	38,3%
Autres	0	27	0	0,5%	
TOTAL	4 820	10 534	6 020	57,1%	24,9%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin septembre 2019 a été positif de 8,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 34 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

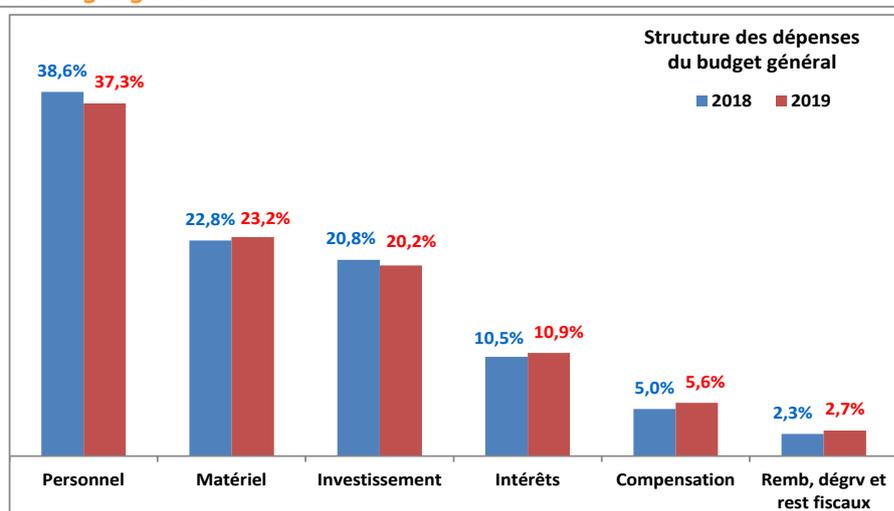
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 44,8 MMDH à fin septembre 2019 contre 42,7 MMDH un an auparavant, en hausse de 4,8% ou +2,1 MMDH, suite à l'accroissement des dépenses des charges communes de 18,1% et à la baisse des dépenses des ministères de 2,7%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 14,9 MMDH contre 12,8 MMDH à fin septembre 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Var%
Investissement total :	42 740	73 373	44 806	61%	4,8%
1- Ministères	27 246	52 953	26 513	50%	-2,7%
2- Charges communes :	15 494	20 420	18 293	90%	18,1%
- Concours divers	12 784	16 175	14 860	92%	16,2%
- Ristournes d'intérêts	154	225	146	65%	-5,2%
- Autres	2 556	4 020	3 287	82%	28,6%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin septembre 2018 et fin septembre 2019 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de matériel, des intérêts de la dette, des émissions de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel et des dépenses d'investissement.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 65,5 MMDH. Ces recettes tiennent compte des transferts reçus des charges communes du budget général d'investissement pour 14,9 MMDH contre 12,8 MMDH à fin septembre 2018.

Les dépenses émises ont été de 62 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 2,4 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 3,5 MMDH.

	RECETTES			DEPENSES			Solde 2019
	2018	LF 2019	2019	2018	LF 2019	2019	
C.A.S	49 128	74 115	52 597	68 528	71 910	50 909	1 689
TVA des Coll.Terr.	20 048	29 999	21 006	19 883	29 999	21 358	-352
Part régions (IS, IR, ..)	4 920	7 612	5 446	3 414	7 612	5 424	22
I.N.D.H	1 442	3 100	1 550	1 391	3 100	1 427	123
Soutien prix. prd.alim.	241	600	154	0	600	300	-146
F.S. Routier	1 921	2 700	2 181	1 962	2 700	2 317	-136
F.D. Agricole	2 516	3 300	3 105	2 409	3 300	3 169	-64
Emploi domanial	1 356	1 040	932	833	1 040	607	325
Lutte contre chômage	1 337	1 500	1 242	1 095	1 500	1 164	78
Dons des pays du CCG	687	2 000	1 032	24 143	0	335	697
Appui Cohés. Social	1 022	3 000	1 043	3 441	3 000	2 582	-1 539
F.S. Habitat	1 219	2 000	1 281	1 446	2 000	672	609
Dévelop. Sport	1 210	800	1 571	565	800	1 688	-117
Autres CAS	11 209	16 464	12 054	7 946	16 259	9 866	2 188
C. Dép. Dotation(*)	12 213	10 801	12 921	11 053	10 801	10 518	2 403
Autres C.S.T	40	166	20	352	1 687	570	-550
TOTAL	61 381	85 082	65 538	79 933	84 398	61 997	3 542

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

(*) Comptes de dépenses sur dotation

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin septembre 2019, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1.925 MDH contre 2.248 MDH à fin septembre 2018, en diminution de 14,4%.

Les dépenses émises ont été de 1.345 MDH contre 1.275 MDH, en augmentation de 5,5%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome				
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
Exploitation :	1 182	0	801		-32,2%
Recettes	2 055	2 015	1 689	84%	-17,8%
Dépenses	873	2 015	888	44%	1,7%
Equipement :	-209	0	-221		5,7%
Recettes	193	796	236	30%	22,3%
Dépenses	402	796	457	57%	13,7%

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin septembre 2019, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 73,5% des prévisions, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 72,6% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 61,1%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2019 en MDH

	LF 2019	Septembre 2019	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	252 223	185 399	73,5%	66 824
1.1- Recettes fiscales :	230 646	162 416	70,4%	68 230
<i>Impôts directs</i>	103 378	72 971	70,6%	30 407
<i>Impôt sur les sociétés</i>	52 456	36 907	70,4%	15 549
<i>Impôt sur le revenu</i>	44 701	32 366	72,4%	12 335
<i>Impôts indirects</i>	99 488	70 390	70,8%	29 098
<i>TVA à l'intérieur</i>	29 133	21 075	72,3%	8 058
<i>TVA à l'importation</i>	40 864	27 939	68,4%	12 925
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	29 491	21 376	72,5%	8 115
<i>Droits de douane</i>	9 744	6 823	70,0%	2 921
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	18 036	12 232	67,8%	5 804
1.2- Recettes non fiscales :	21 577	22 983	106,5%	-1 406
<i>Monopole et participations</i>	11 450	8 617	75,3%	2 833
<i>Domaine</i>	355	230	64,8%	125
<i>Autres recettes</i>	9 772	14 136	144,7%	-4 364
2- DEPENSES ORDINAIRES	243 649	177 010	72,6%	66 639
2.1- Biens et services :	186 714	134 259	71,9%	52 455
<i>Personnel</i>	112 159	82 818	73,8%	29 341
<i>Autres biens et services</i>	74 555	51 441	69,0%	23 114
2.2- Intérêts de la dette :	28 031	24 212	86,4%	3 819
<i>Intérieure</i>	24 175	21 864	90,4%	2 311
<i>Extérieure</i>	3 856	2 348	60,9%	1 508
2.3- Compensation	18 370	12 519	68,1%	5 851
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	10 534	6 020	57,1%	4 514
3- INVESTISSEMENT	73 373	44 806	61,1%	28 567

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 32,3 MMDH à fin septembre 2019, contre un déficit budgétaire de 26,3 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 1 MMDH à fin septembre 2019 contre 6,8 MMDH à fin décembre 2018, soit une diminution de 5,8 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 38,1 MMDH contre un besoin de financement de 32,6 MMDH à fin septembre 2018 et d'un flux net positif de 4,3 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 4,3 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 33,7 MMDH contre 36,9 MMDH à fin septembre 2018.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin septembre 2019, le financement extérieur a été positif de 4,3 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 6,4 MMDH et les tirages ont été de 10,8 MMDH, dont 8,2 MMDH auprès de la BIRD et 2,3 MMDH auprès de la BAD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 18,2 MMDH contre 22,5 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 5,5 MMDH contre 4,5 MMDH à fin septembre 2018 ;
- et de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1,2 MMDH contre 481 MDH à fin septembre 2018.

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 78,4 MMDH à fin septembre 2019 contre 72,8 MMDH à fin décembre 2018, en augmentation de 5,5 MMDH.

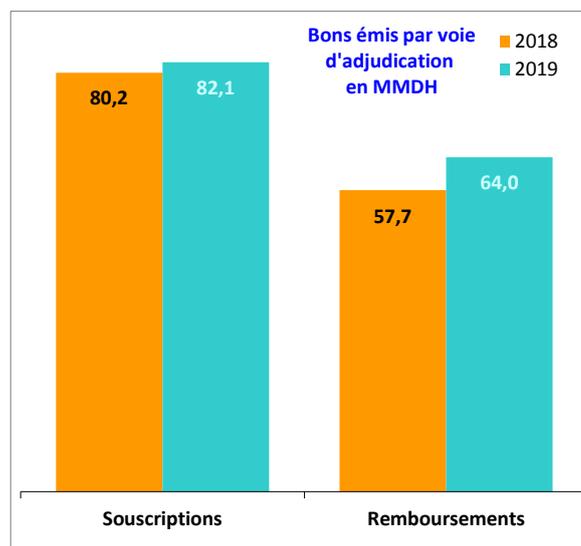
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 2,4 MMDH contre 1,2 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements pour 3 MMDH effectués en septembre 2019 et dont le remboursement n'intervient qu'en octobre.

Dette intérieure

S'élevant à 568,5 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3,6% par rapport à son niveau à fin décembre 2018. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 18,2 MMDH, résultant de souscriptions pour 82,1 MMDH et de remboursements pour 64 MMDH contre un recours pour un montant net de 22,5 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 80,2 MMDH et de remboursements pour 57,7 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2018	Souscrip.	Rembour.	2019	Var %
Adjudications	546 205	82 137	63 969	564 373	3,3%
13 semaines	0	300,0	0,0	300	
26 semaines	0	131,6	0,0	132	
52 semaines	20 097,2	6 620,1	12 006,9	14 710	
2 ans	62 390,9	10 276,3	20 727,8	51 939	
5 ans	145 465,8	22 691,7	18 161,6	149 996	
10 ans	116 124,8	12 868,5	2 222,8	126 771	
15 ans	125 087,0	22 357,3	10 849,7	136 595	
20 ans	57 081,6	5 246,2	0,0	62 328	
30 ans	19 957,6	1 644,9	0,0	21 603	
Autres	2 753	5 070	3 709	4 114	49,4%
Total	548 958	87 207	67 678	568 487	3,6%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin septembre 2019 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 32,2 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	1 315,6	
2 ans	12 351,5	
5 ans	15 813,0	12 373,0
10 ans	2 222,8	4 504,9
15 ans	514,7	12 623,1
20 ans		1 984,4
30 ans		519,8
Total	32 217,6	32 005,2